



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Affiché le jeudi 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le lundi douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Elisabeth DELAGE, Claude MASURE, Françoise PYBOT, Béatrice DIABI, Nathalie PABOUDJIAN et Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Bruno DA COSTA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Dramane KEITA, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Patrick THOMAS, Joseph ZOGBA, Pascal BONIN, Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Madame Mama SY représentée par Monsieur Dramane KEITA, Madame Amandine AULAS représentée par Monsieur Bernard LAUMIERE, Madame Evane PEREIRA-ENGEL représentée par Madame Marie-Claude GIRARDEAU, Madame Fany MICHOU représentée par Madame Carole VESQUE, Monsieur Eric DELOIRE représenté par Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG, Monsieur Franck COENNE représenté par Monsieur Bruno DA COSTA, Madame Denise DE POORTERE représentée par Madame Elisabeth DELAGE, Monsieur François JOUSSET représenté par Monsieur Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames Irène CLAVAL, Colette WILK, Messieurs Franck MARLIN, Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS : Madame Nezha JAIT, Monsieur Jean-Charles LORENZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Béatrice DIABI.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 18 DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal n° 18 de la séance du 19 octobre 2016.

1. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2015.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du service public de l'assainissement présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne, pour l'exercice 2015.

Monsieur DELOIRE arrive en séance à 19 h 30 et reprend son pouvoir donné à Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2015.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne, pour l'exercice 2015.

3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2015.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (MM Bonin – Hillaire – Jousset), approuve le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2015.

4. RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

5. ELECTION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DU RESEAU D'EAU (SIARE).

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue, de deux représentants titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Réseau d'Eau (S.I.A.R.E), au 1^{er} janvier 2017 :

Sont candidats :

- Franck MARLIN
- Bernard LAPLACE
- Mathieu HILLAIRE
- François JOUSSET

Ont obtenu :

- Franck MARLIN : 25 voix
- Bernard LAPLACE : 25 voix
- Mathieu HILLAIRE : 3 voix
- François JOUSSET : 3 voix

Sont élus délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et du Réseau d'Eau (S.I.A.R.E), au 1^{er} janvier 2017 :

- Monsieur Franck MARLIN
- Monsieur Bernard LAPLACE

6. FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DANGERVILLE (SIERA) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE L'ETAMPOIS (SIEE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de percevoir le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la redevance R2 et approuve la représentativité de chaque collectivité au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois, issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région d'Angerville (SIERA) et du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Etampois (SIEE), au 1^{er} janvier 2017.

Sont candidats :

Membres titulaires

- Bernard LAPLACE
- François JOUSSET

Membres suppléants

- Françoise PYBOT
- Mathieu Hillaire

Ont obtenu :

Membres titulaires

- Bernard LAPLACE : 25 voix
- François JOUSSET : 3 voix

Membres suppléants

- Françoise PYBOT : 25 voix
- Mathieu HILLAIRE : 3 voix

Sont élus pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois, au 1^{er} janvier 2017 :

Membre titulaire :

Monsieur Bernard LAPLACE

Membre suppléant :

Madame Françoise PYBOT

7. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer aux trois agents recenseurs la rémunération correspondante aux travaux réalisés pour le recensement 2017, soit 1 558 € par agent et à signer tous les actes afférents.

8. CONCERTATION PREALABLE AU LANCEMENT DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UN SQUARE RUE PAUL DOUMER.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (MM Bonin, Hillaire, Jousset), approuve le lancement de la concertation préalable au lancement de la déclaration d'utilité publique pour la création d'un square Rue Paul Doumer, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier d'étude préalable à la déclaration d'utilité publique pour la création d'un square, auprès de la Préfecture de l'Essonne et solliciter l'ouverture de l'enquête publique et approuve le principe de recours à la procédure de déclaration d'utilité et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

9. AUTORISATION DE TRAVAUX - SALLE SAINT ANTOINE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux – salle Saint Antoine, située 22 Rue Saint Antoine, et à signer tous les actes afférents.

Monsieur Bernard LAPLACE quitte la séance à 20 h 28.

10. ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETE D'HONNEUR DE LA VILLE D'ETAMPES A MADEMOISELLE SUZANNE LANCTEAU.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 3 abstentions (MM Bonin, Hillaire, Jousset), témoigne la reconnaissance de la Municipalité à Mademoiselle Suzanne LANCTEAU, décerne à Mademoiselle Suzanne LANCTEAU la Citoyenneté d'honneur de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Monsieur Bernard LAPLACE revient en séance à 20 h 40.

11. CREANCES IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES – ANNEE 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la globalité de la liste proposée en effacement de dettes soit 6 391,64 € et 36 395,51 € au titre de la liste proposée en créances irrécouvrables, soit un total de 42 787,15 € et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur le Trésorier pour la somme de 42 787,15 €.

12. AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017 : CASC - CCAS, CAISSE DES ECOLES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avances sur subventions 2017 à savoir :

- CASC : 30 000 €
- CCAS : 909 500 €
- Caisse des Ecoles : 210 000 €

13. CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2017.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (MM Hillaire – Jousset) et 1 abstention (M. Bonin), autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite des crédits d'investissement suivants :

Budget Principal

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	255 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	220 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	1 455 000 €
TOTAL	1 930 000 €

Budget annexe assainissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	5 500 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	189 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	37 000 €
TOTAL	231 500 €

Budget annexe eau potable

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	13 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	125 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	28 000 €
TOTAL	166 000 €

14. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CAESE ET VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (MM Bonin, Hillaire, Jousset), valide l'évaluation des charges transférées, approuve le rapport établi par la CLECT le 16 novembre 2016 et valide les attributions de compensation définitives telles que résultant du rapport de la CLECT.

15. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DEFINITION DES CREDITS DE PAIEMENTS – DEMOLITION DE BATIMENTS ET CREATION D'UN PARKING AU 142 RUE SAINT ANTOINE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessous :

AUTORISATION DE PROGRAMME VOTE EN EUROS TTC				1 000 000.00 €
	Réalisations exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017	TOTAL
Démolition des bâtiments et création et création d'un parking au 142 rue Saint Jacques	0.0	65 000.00 €	935 000.00 €	1 000 000.00 €

et autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.

16. CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES POUR LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 2 voix contre (MM Jousset – Hillaire) et 1 abstention (M. Bonin), approuve les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines pour la mise en place du RIFSEEP et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

17. CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX : CREATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE 3EME CATEGORIE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée une IFTS de 3^{ème} catégorie pour le grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession,

La séance est levée à 20 h 52.